

C-08-12-2025/01-4



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 15/12/2025

SLOW

ID : 027-242700276-20251208-C15092025_01_4-DE

Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton

CONCHES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	44
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Date de Convocation :	01/12/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, **Président**,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Gérard THEBAUD, Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Marc GARREAUD, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSSEY, Ghislain HOMO, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS, Dany BOUDET

Monsieur Nicolas MARTIN représentant **Monsieur** Stéphane GUERIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mesdames Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Laurence CLERET, Sophie JEHENNE

Messieurs Christian GOBERT, Didier MABIRE, Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Serge BOURLIER, Philippe LEFORT, Bruno LEVEQUE, Jacques FAUVEL, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : ENGAGEMENT DE DEPENSES NOUVELLES SUR 2026

Monsieur Hubert LAMY rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 Décembre 2012 prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus».

En application de ces dispositions, et afin d'assurer une continuité du service public, y compris sur les budgets annexes, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent sur l'exercice budgétaire 2026, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes, pour l'essentiel destinées à permettre des interventions d'urgence.

BUDGET GENERAL

Opération 30 – Ordures Ménagères

Crédits ouverts au budget 2025 (hors restes à réaliser)-----	242 000,00 €
25% -----	60 500,00 €
Travaux de sécurité ou interventions d'urgences sur -----	50 000,00 €
Déchetterie/Espaces propreté et dotations en bacs de collecte	
Complémentaire	

Opération 60 – Voirie

Crédits ouverts au budget 2025 (hors restes à réaliser)-----	555 000,00 €
25% -----	138 750,00 €
Travaux de sécurité ou interventions d'urgence sur voirie	
ou véhicules-----	50 000,00 €

Opération 40 – Sports

Crédits ouverts au budget 2025 (hors restes à réaliser)-----	250 000,00 €
25% -----	62 500,00 €
Travaux de sécurité ou interventions d'urgence sur le Centre	
Sportif ou la Piscine-----	50 000,00 €



Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Crédits ouverts au budget 2025 (hors restes à réaliser) -----	249 000,00 €
25% -----	62 250,00 €

Travaux de sécurité ou interventions d'urgences sur équipements ou espaces communautaires (crèches, Maison de la Famille, Ludothèque, Locaux Services Techniques, Musée du Rouloir, Espace des Tanneries, Bâtiment Rue Yves Montand...) 50 000,00 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Crédits ouverts au budget 2025 (hors restes à réaliser) -----	2 781 173,00 €
25% -----	695 293,25 €
Maîtrise d'œuvre réhabilitation et extension crèche de Conches	150 000,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Crédits ouverts au budget 2025 – Chapitre 21 -----	125 000,00 €
(hors restes à réaliser)	
25% -----	31 250,00 €

Chapitre 21

(Travaux de sécurité ou interventions d'urgence sur stations d'épuration, réseaux ou autres installations techniques) ----- 30 000,00 €

BUDGET EAU POTABLE

Crédits ouverts au budget 2025 – Chapitre 21 -----	91 000,00 €
(hors restes à réaliser)	
25% -----	22 250,00 €

Chapitre 21

(Travaux de sécurité ou interventions d'urgence sur captages, réservoirs, réseaux ou autres installations techniques) ----- 20 000,00 €

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le Onze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE PRÉSIDENT
Jérôme PASCO

COMMUNE DE CONCHES
Eure